

Comité exécutif

Projet de procès-verbal

Jeudi 7 juillet 2022 (9 h - 11 h CEST)

Zoom (À distance)

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

Veillez cliquer [ici](#) pour consulter la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (24/05/2022) :
Adoptés

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement de la décision prise lors de la dernière réunion — information**
- **Stratégie « De la ferme à l'assiette » :**
 - Document de synthèse des initiatives affectant le marché, à utiliser lors des futurs échanges de vues avec les invités.
 - En cours
- **Groupes de travail :**
 - Avis adoptés (PEFCR, transnationalité des OP, et rapport économique annuel 2022 du CSTEP) à envoyer à la Commission et aux États membres.
 - Avis envoyé — réponses reçues concernant le PEFCR et la transnationalité
- **Bilan des performances :**
 - Conclusions et recommandations à garder à l'esprit pour le prochain programme de travail.
 - En cours
- **Organisation des réunions :**
 - Les réunions doivent être organisées, avec une certaine alternance, selon des formats physiques ou en ligne. Les réunions de l'Assemblée générale devraient avoir lieu selon un format physique.
 - Les réunions de septembre 2022 et janvier 2023 se dérouleront selon un format physique, tandis que les réunions de mars 2023 se dérouleront selon un format en ligne.
 - Réunions planifiées en conséquence, y compris dans le cadre du projet de programme de travail de l'année 7.
- **Questions diverses :**
 - Projet de lettre à la Commission concernant l'influence du pesage et du dégivrage sur le marché, dans le contexte du règlement sur le contrôle de la pêche, à préparer par Pim



Visser (VisNed), Sean O'Donoghue (EAPO) et le Secrétariat pour examen par procédure écrite.

- Projet en cours d'élaboration

Bruno Guillaumie (EMPA) a suggéré l'élaboration d'un tableau par le Secrétariat, permettant de suivre les engagements, dans le cadre du programme de travail annuel, d'adopter des recommandations, par exemple le statut du projet d'avis, le groupe de travail responsable, la date d'adoption par le Comité exécutif et les réponses de la Commission européenne et des États membres.

Le Président a estimé qu'un tel tableau pourrait être utile. Le Président a rappelé que, selon les nouvelles règles de financement de la Commission, 50 % des engagements annuels doivent être respectés afin de recevoir le montant total de la subvention financière

Le Secrétaire général a souligné que le nouveau modèle de programme de travail comportait un tableau contenant une liste de recommandations planifiées, avec un calendrier. Il a proposé la création d'un espace plus détaillé à inclure dans la zone réservée aux membres du site web. Dans le passé, le Secrétariat a régulièrement fourni des mises à jour concernant la mise en œuvre du programme de travail.

Programme de travail de l'année 7 (2022-2023)

- **Présentation des priorités, des résultats attendus et de la planification par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général a rappelé que, conformément au règlement intérieur, le programme de travail annuel est préparé par le Comité exécutif et approuvé par l'Assemblée générale. Conformément aux directives financières de la Commission, le programme de travail doit être présenté à celle-ci deux mois avant le début de l'année opérationnelle. Par conséquent, le Comité exécutif devait examiner le projet de programme de travail, le soumettre à la DG MARE avant la fin du mois de juillet et obtenir l'approbation formelle de l'Assemblée générale en septembre 2022. Conformément à la pratique antérieure, le Secrétariat a envoyé le projet à MARE A4 à des fins de commentaires préliminaires informels. Le nouveau modèle fourni par la DG MARE, dans le cadre de la modification de l'approche forfaitaire, a été suivi.

Le Secrétaire général a donné un aperçu du projet de programme de travail. Dans la section « contexte » figure un aperçu de la base juridique, de la composition de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, ainsi qu'une référence à l'examen des performances. Dans la section « priorités principales », une description des principaux sujets de travail est présentée : Stratégie « De la ferme à la table », perturbations du marché, accords commerciaux et instruments de politique commerciale, pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et gouvernance mondiale, EUMOFA, obligation de débarquement et CSTEP. Dans la section « priorités de travail identifiées pour chaque groupe de travail et groupe de réflexion », une liste des compétences générales de chacun des trois groupes de travail est dressée. Cinq autres initiatives sont mentionnées dans la section « autres questions d'intérêt ». L'initiative de la DG ENV concernant la justification des allégations écologiques, l'initiative



de la DG JUST concernant la responsabilisation des consommateurs pour la transition verte, la taxonomie et les critères de sélection technique de l'UE, l'initiative de l'UE concernant le travail forcé, et la révision du document sur les lignes directrices et les bonnes pratiques concernant les plans de production et de commercialisation.

Dans la section « recommandations prévues », neuf recommandations sont prévues concernant les sujets suivants : programme de travail de l'EUMOFA, rapport annuel sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, invasion de l'Ukraine par la Russie, proposition législative sur la révision du cadre des normes de commercialisation, proposition législative sur la révision du règlement sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, impact des instruments de politique commerciale de l'UE sur le marché, rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE et pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Bruno Guillaumie (EMPA) a rappelé que, tous les deux ans, le CSTEP publie le rapport économique sur le secteur de l'aquaculture de l'UE. Le groupe d'experts se réunira du 24 au 28 octobre 2022. Le rapport devrait être rendu public vers mars 2023. M. Guillaumie suggère d'inclure une recommandation concernant le rapport dans la liste des recommandations prévues.

Le Secrétaire général répond que la planification des réunions prévoit une présentation du rapport du CSTEP sur l'aquaculture dans le cadre du groupe de travail 1. Avec l'accord des membres, il est possible d'ajouter à la liste des recommandations prévues l'engagement de produire un avis sur le rapport.

Le Président a déclaré que l'inscription du rapport sur l'aquaculture à l'ordre du jour du groupe de travail 1 permettait de décider ultérieurement de l'élaboration ou non d'un avis. Le Président a rappelé que, selon les nouvelles règles financières, 50 % des engagements doivent être réalisés pour assurer un financement complet.

Sean O'Donoghue (EAPO) a reconnu la pertinence du rapport sur l'aquaculture, mais a ajouté qu'il était important d'être particulièrement prudent dans la sélection des engagements, afin d'éviter une réduction de la subvention financière de la Commission.

Pierre Commère (AIPCE) a suggéré de supprimer la recommandation prévue concernant l'impact sur le marché des instruments de politique commerciale existants de l'UE. Lors de la précédente réunion du groupe de travail 2, aucun accord n'a été trouvé quant aux termes de référence pour établir un nouveau groupe de réflexion. Selon lui, il est possible que l'engagement de produire un avis d'ici mai 2023 soit excessivement ambitieux.

Le Président a convenu que, compte tenu de l'absence d'accord sur les termes de référence, il pourrait être trop ambitieux de s'engager à produire un avis sur le sujet. Il serait plus approprié de simplement le mentionner comme un sujet potentiel.

Bruno Guillaumie (EMPA) a souligné l'importance d'organiser une présentation du rapport économique du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture de l'UE. M. Guillaumie a également demandé d'inclure un engagement à adopter une recommandation sur le rapport. Le prochain rapport sera la



troisième édition du rapport. Il sera possible d'analyser les tendances à la baisse, ce qui est contraire à la volonté politique d'impulsion annoncée. Il est important d'analyser les conséquences de cette tendance sur le marché. Le Conseil consultatif de l'aquaculture participera également à ce travail.

Sean O'Donoghue (EAPO) a fait part de sa compréhension pour l'intervention de M. Guillaumie. M. O'Donoghue a souligné que la majorité des recommandations prévues étaient identifiées comme relevant de la responsabilité du GT1, ce qui donne l'impression d'un déséquilibre dans la répartition des responsabilités.

Le Président convient avec M. O'Donoghue qu'il y a un déséquilibre, qui ne reflète pas la charge de travail réelle des trois groupes de travail.

Le Secrétaire général reconnaît le déséquilibre, qui ne reflète pas le travail réel. Compte tenu des thèmes du groupe de travail 1, il est plus facile d'être plus précis en ce qui concerne les engagements et les délais, car il est lié aux rapports périodiques. Au cours de l'année opérationnelle 6, le groupe de travail 3 a été le plus productif. Pour l'année 7, les sujets du groupe de travail 3 étaient liés aux initiatives de la stratégie « De la ferme à la table », il était donc plus difficile de prévoir le calendrier des consultations et des propositions de la Commission. Les sujets du groupe de travail 2 étaient également plus difficiles à planifier, car, par exemple, dans le cadre de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, il pourrait y avoir plusieurs recommandations.

Sean O'Donoghue (EAPO) a suggéré d'inclure un engagement générique à produire des avis sur la stratégie « De la ferme à la table » dans le groupe de travail 3.

Pierre Commère (AIPCE) a souligné que, par exemple, la proposition législative relative à la révision du cadre des normes de commercialisation était pertinente à la fois pour le groupe de travail 1 et le groupe de travail 3.

Le Président s'est dit d'accord avec M. Commère. Le rapport économique du CSTEP sur le secteur de l'aquaculture de l'UE et le programme de travail de l'EUMOFA contiennent également des éléments pertinents pour le groupe de travail 1 et le groupe de travail 2. Le Président demande aux membres de donner leur accord sur les amendements discutés.

Le Comité exécutif a approuvé les amendements discutés.

Le Secrétaire général a donné un aperçu de la section « planification des réunions ». Comme par le passé, quatre groupes de réunions sont prévus en janvier, mars, mai et septembre. Conformément aux points d'action de la réunion précédente, les réunions de janvier, mai et septembre se dérouleront selon un format physique, tandis que les réunions de mars auront lieu en ligne. Le Secrétaire général a rappelé que les services de la Commission cherchaient à réduire de 20 % le nombre de réunions physiques, un objectif qui sera atteint. Les services de la Commission ont également encouragé l'organisation de réunions hybrides, afin de réduire les déplacements et de faciliter la participation de divers experts. Les réunions physiques devant avoir lieu à Bruxelles, la participation des représentants de la Commission devrait être facile à organiser. Les « principaux sujets/thèmes des



réunions » reflètent les thèmes habituels et justifient la participation des représentants de la Commission.

- **Présentation du projet de budget par Panos Manias, Responsable financier**

Veillez cliquer [ici](#) pour consulter la présentation.

Le Responsable financier a donné un aperçu du projet de budget pour la prochaine année opérationnelle. Le budget total s'élèverait à 344 204,80 €, soit une légère baisse par rapport au budget de l'année 6, puisque la contribution annuelle de la Commission a été réduite. La contribution financière attendue de la Commission européenne correspond à 294 204,80 €. Les contributions financières d'au moins sept États membres sont attendues, ainsi que les cotisations de 57 membres.

Les dépenses totales prévues pour le « personnel » s'élèvent à 137 040 €. Le Secrétariat est composé de trois employés. Le Secrétaire général travaille à temps plein, tandis que l'assistant et le responsable financier travaillent à temps partiel. Comme il s'agit de la dernière année du contrat actuel entre le MAC et l'EBCD, un nouvel appel d'offres devra être lancé.

Les dépenses totales prévues pour la « participation aux réunions » s'élèvent à 62 526 €. Trois groupes de réunions en personne seraient organisés en janvier, mai et septembre 2023. La dépense moyenne budgétée par groupe de réunions serait de 18 000 €. En outre, 8 500 € sont prévus pour les frais de déplacement du secrétariat et des experts.

Pour « l'information et la préparation des réunions », les dépenses moyennes budgétisées par série de réunions seraient de 13 000 €. Ces dépenses couvriraient la location de salles de réunion, les déjeuners et/ou dîners, la location d'équipements supplémentaires (par exemple, AV et caméras). Il est à prévoir 1 300 € supplémentaires pour couvrir les coûts supplémentaires, tels que l'abonnement à Zoom.

Pour les « frais de fonctionnement », la dépense totale prévue est de 20 055 €, qui couvrent le loyer, l'équipement de traitement des données et les frais généraux. La majorité des dépenses sont couvertes par le contrat avec l'EBCD. En outre, un montant de 2 500 € est prévu pour tout équipement supplémentaire de traitement des données.

Pour « l'interprétation et la traduction », les dépenses totales prévues s'élèvent à 76 600 €, répartis en 51 200 € pour les services d'interprétation et 25 400 € pour les services de traduction. L'interprétation est prévue pour les quatre groupes de réunions, plus la réunion du Comité exécutif de juillet. La dépense moyenne pour l'interprétation par groupe de réunions est de 10 000 €.

Pour les « autres contrats », la dépense totale prévue est de 7 580 €, ce qui correspond aux contrats avec des services comptables externes et avec un auditeur externe. Il faut noter une augmentation par rapport à l'année opérationnelle actuelle en raison de l'inflation.

Le Secrétaire général a rappelé que, conformément à l'article 7 du règlement délégué (UE) 2015/242 de la Commission, les États membres peuvent apporter un soutien financier pour faciliter le fonctionnement des conseils consultatifs. Depuis 2016, le MAC suggère des contributions annuelles



de 2 000 € de la part de chaque État membre. Les contacts informels avec d'autres secrétariats montrent que d'autres conseils consultatifs semblent suggérer des montants plus élevés. Le Secrétariat a également contacté certains des États membres contributeurs afin de savoir s'ils étaient prêts à augmenter leur contribution à 3 000 ou 4 000 €. Compte tenu de l'inflation croissante et de la réduction de la contribution financière de la Commission, le Secrétaire général a déclaré qu'il serait utile d'augmenter les contributions des États membres. Il a également appelé les membres à encourager leurs autorités nationales à fournir des contributions.

Pim Visser (VisNed) a remercié le Secrétariat pour son bon travail de gestion des finances. M. Visser s'est engagé à contacter les autorités néerlandaises au sujet de l'apport d'une contribution financière.

Bruno Guillaumie (EMPA) a appelé à renforcer les interactions avec les États membres dans la définition des priorités de travail. Les recommandations qui s'adressent à la Commission et celles qui s'adressent aux États membres doivent être clairement définies. Les demandes de recommandations peuvent provenir à la fois de la Commission européenne et des États membres.

Le Secrétaire général est d'accord avec M. Guillaumie. Dans le passé, le Secrétariat a envoyé des lettres aux autorités nationales pour encourager leur participation. Les réactions variaient selon les autorités nationales. Certains États membres étaient prêts à fournir des contributions financières, mais n'étaient pas intéressés par la participation aux réunions. Certains États membres n'ont pas répondu. Le Secrétaire général a souligné l'importance pour les membres d'encourager leurs autorités nationales à participer.

Sean O'Donoghue (EAPO) remercie le Responsable financier pour la clarté de sa présentation. M. O'Donoghue est d'accord avec la suggestion d'augmenter les contributions à 3 000 € par État membre, ce qui correspondrait davantage aux pratiques des autres conseils consultatifs.

Le Comité exécutif a approuvé le projet de budget pour l'année 7 (2022-2023).

Pacte vert pour l'Europe et stratégie « De la ferme à la table »

- **Présentation du document de référence sur les initiatives affectant le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture par Pedro Reis Santos, Secrétaire général.**

Veillez cliquer [ici](#) pour consulter le document de référence.

Le Président a rappelé que, lors de la dernière réunion du Groupe de travail 3, il avait été convenu, en tant que point d'action, qu'un document d'information décrivant les initiatives européennes en cours dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et de la stratégie « De la ferme à la table » ayant une incidence sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture serait préparé par le Secrétariat.

Le Secrétaire général a donné un aperçu du document de base, qui couvre les initiatives, la direction générale de la Commission européenne responsable, le calendrier et les documents connexes, y compris les avis adoptés.

Le Président a remercié le Secrétariat pour ce document de référence utile.



Sean O'Donoghue (EAPO) a déclaré que le document était particulièrement utile et qu'il devrait être continuellement mis à jour. M. O'Donoghue demande si d'autres initiatives ne sont pas couvertes par le document de référence.

Le Secrétaire général a répondu avoir essayé de couvrir toutes les initiatives ayant un impact sur le marché de la pêche et de l'aquaculture. Le Secrétaire général demande aux membres, s'ils ont connaissance d'initiatives supplémentaires, de l'en informer, afin de les ajouter au document.

Pierre Commère (AIPCE) a remercié le Secrétariat pour le document de base. En ce qui concerne l'initiative sur le cadre des normes de commercialisation, M. Commère a souligné que la Commission réviserait les normes existantes. Elle introduirait également un nouvel élément, qui devrait devenir plus clair une fois la proposition législative publiée.

Bruno Guillaumie (EMPA) a déclaré que le document était très utile. M. Guillaumie a souligné deux initiatives européennes du Pacte vert pour l'Europe qui étaient pertinentes pour le MAC : la stratégie de la biodiversité, qui comprend des mesures sur les microplastiques, et le plan d'action zéro pollution.

Adhésion à l'Assemblée générale

- **Approbation du nouveau membre Związek Polskich Producentów Ryb (Association polonaise des producteurs de poissons, APPP) de Pologne**

Le Président rappelle que, conformément aux règles applicables, les demandes d'adhésion sont approuvées par les États membres. La Pologne a approuvé la demande de l'Association polonaise des producteurs de poissons.

Jaroslav Zieliński (APPP) a expliqué que son organisation était la deuxième organisation interprofessionnelle à être reconnue en Pologne et par la Commission. L'APPP se concentre sur le bassin de la mer Baltique, représentant environ 30 % des captures polonaises et plus de 220 000 tonnes de matériel transformé. L'organisation interprofessionnelle comprend des organisations de producteurs, des entreprises individuelles, des exploitants de navires, des négociants et des transformateurs en Pologne. M. Zieliński a exprimé sa volonté de travailler avec les autres membres du MAC.

Le Comité exécutif a entériné l'adhésion de l'Association polonaise des producteurs de poissons.

Conférence des Nations unies sur les océans de 2022

- **Compte rendu de Christine Absil, Vice-présidente, et Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Président rappelle que Christine Absil (Good Fish) et le Secrétaire général ont participé à la Conférence des Nations unies sur les océans de 2022, qui s'est tenue à Lisbonne du 27 juin au 1er juillet 2022, au nom du MAC.



Christine Absil (Good Fish) s'est déclarée satisfaite de la participation à la conférence, qui a été utile pour comprendre les évolutions au niveau international et pour établir des contacts. Mme Absil a mis en avant les discussions sur la pollution, l'acidification et les mesures d'atténuation du changement climatique. Des appels significatifs à l'action contre l'exploitation minière en eaux profondes ont été lancés par des ONG et le Président français Macron. La FAO a présenté le dernier rapport SOFIA. Mme Absil a également attiré l'attention sur les discussions sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. De nouveaux développements sont attendus en août 2022.

Le Secrétaire général souligne que les délégations ont adopté la « Déclaration de Lisbonne », qui appelle à renforcer la collecte de données, à reconnaître le rôle des populations autochtones, à promouvoir des solutions de financement innovantes et à encourager la participation des femmes et des filles à l'économie océanique. Les gouvernements ont pris des engagements en rapport avec les investissements financiers dans les AMP, la protection des océans et le renforcement de la résilience. De nombreux événements parallèles ont été organisés par différentes parties prenantes, notamment sur l'avenir de l'alimentation bleue, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la biodiversité, la facilitation du commerce et les défis existants. Les représentants des États-Unis ont attiré l'attention sur le nouveau mémorandum sur la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et les abus de travail associés, récemment signé par le Président Biden. Les ONG ont également annoncé le lancement de deux nouvelles initiatives contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée : la Coalition mondiale pour la transparence et la Cellule analytique conjointe. La prochaine conférence sera co-organisée par la France et le Costa Rica à Marseille.

Forum inter-conseils sur le Brexit

- **Compte rendu de Guus Pastoor, Président, et Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Président a rappelé que le Forum Inter-conseils sur le Brexit est composé des différents Conseils consultatifs concernés par le Brexit. Un système de rotation est prévu pour la présidence et l'organisation des réunions. Le Président a fait un compte rendu des 2^e et 3^e réunions du Forum, qui ont eu lieu respectivement le 2 juin et le 30 juin 2022. La Commission européenne a présenté un compte rendu des réunions du comité spécialisé sur la pêche. Les membres ont échangé sur le groupe consultatif domestique, un organe de consultation composé de parties prenantes de différentes industries. Selon les membres du Forum inter-conseils sur le Brexit, les questions de pêche seraient mieux traitées par les Conseils consultatifs que par le Groupe consultatif national. Les membres ont également discuté de la création d'un groupe de discussion sur les paramètres de la stratégie pluriannuelle pour les espèces non contingentées, mais il a été conclu qu'une discussion plus approfondie était nécessaire. Le Président a souligné que les questions en cours de discussion étaient principalement liées à la politique de la pêche, mais que des discussions sur la politique du marché pourraient avoir lieu à l'avenir.

Le Secrétaire général a indiqué que les rapports des réunions étaient préparés par les Secrétariats. La Commission a demandé qu'ils restent confidentiels, en raison d'informations sensibles liées aux discussions politiques en cours. Ils peuvent donc être distribués aux membres, mais pas mis à disposition du public sur le site web.



Bruno Guillaumie (EMPA) a fait part de sa satisfaction quant au fait que, dans le contexte du Brexit, des alternatives avaient été développées pour le transport des produits de l'aquaculture, particulièrement bénéfiques pour les opérateurs irlandais.

Sean O'Donoghue (EAPO) a souligné l'importance de traiter les rapports de manière confidentielle, exprimant son inquiétude quant à la circulation potentielle des rapports par courrier électronique ou dans l'espace réservé aux membres. M. O'Donoghue a insisté sur le fait que les discussions étaient principalement axées sur la politique de la pêche, et non sur le marché. Une bonne relation de travail a été établie entre les conseils consultatifs et la Commission. Concernant l'intervention de M. Guillaumie, M. O'Donoghue a expliqué que la pêche irlandaise des coquilles Saint-Jacques était confrontée à d'importants problèmes et à des pertes de revenus, car il n'était plus possible de débarquer dans les ports britanniques et de transformer les produits en Irlande.

Le Président a précisé que, si les rapports n'étaient pas mis à la disposition des membres, il était important de continuer à assurer le retour des rapports par les participants, puisque la participation se fait au nom du MAC.

Le Secrétaire général s'est engagé à vérifier avec les autres Secrétariats des CC et avec les représentants de la Commission européenne quelle serait la meilleure façon de traiter la confidentialité des rapports.

Sean O'Donoghue (EAPO) a proposé de faire circuler les projets d'ordre du jour et de continuer à organiser des séances de compte rendu lors des réunions du Comité exécutif.

Le Secrétaire général a indiqué que les membres du Forum inter-conseils sur le Brexit ont proposé d'adopter une lettre commune sur la transmission des questions relatives à la pêche au Comité spécialisé de la pêche via les organes consultatifs (CC) existants. Il a été convenu de proposer le projet de lettre pour adoption par le comité exécutif de chaque conseil consultatif participant. Le projet de lettre a été diffusé par courrier électronique avant la réunion. Dès que tous les conseils consultatifs participants auront donné leur accord, la lettre sera envoyée à la DG MARE.

Le Comité exécutif a approuvé le projet de lettre commune sur la transmission des questions relatives à la pêche au Comité spécialisé de la pêche par l'intermédiaire des organes consultatifs (CC) existants.

Biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

- **Présentation de la prise de position commune de Global Tuna Alliance et de Sustainable Seafood Coalition par Oliver Tanqueray, ClientEarth**

Veillez cliquer [ici](#) pour consulter la présentation.

Oliver Tanqueray (ClientEarth) a donné un aperçu du travail de son organisation, notamment son engagement auprès des entreprises et des marchés en vue de les encourager à aller au-delà de leurs obligations légales. Dans certains cas, ces entreprises ont choisi de plaider pour des améliorations de la loi. M. Tanqueray a indiqué que le travail de ClientEarth avec le secteur des produits de la mer concernant le traité sur la haute mer avait déjà été présenté lors d'un événement parallèle à la



conférence des Nations unies sur les océans. Les entreprises du secteur des produits de la mer ont décidé de plaider en faveur d'un traité de haute mer renforcé.

M. Tanqueray a présenté les plates-formes de collaboration précompétitive impliquées. La Sustainable Seafood Coalition comprend 45 membres qui s'engagent conjointement à respecter des codes de conduite sur l'approvisionnement responsable et les déclarations environnementales. La Hong Kong Sustainable Seafood Coalition comprend 18 membres dans une coalition visant à faire progresser le marché des produits de la mer durables à Hong Kong grâce à de bonnes pratiques d'approvisionnement. La Global Tuna Alliance regroupe 49 partenaires dans le cadre d'une initiative sectorielle multipartite visant à trouver des solutions communes, mondiales et non concurrentielles aux problèmes de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Concernant l'importance du traité sur la haute mer pour les entreprises de produits de la mer, M. Tanqueray a précisé que les données montrent une augmentation spectaculaire de la pression de pêche depuis les années 1980, alors que les captures stagnent. La pêche en haute mer représente jusqu'à 16 milliards de dollars par an en prises brutes. Les estimations de la valeur économique du stockage du carbone en haute mer vont de 74 à 222 milliards de dollars par an. La haute mer est inextricablement liée aux écosystèmes côtiers, comme en témoignent les espèces hautement migratoires. Pourtant, de nombreux États-nations sont sceptiques quant à l'inclusion de la pêche dans le traité sur la haute mer.

M. Tanqueray a donné un aperçu de la position commune de la Global Tuna Alliance et de la Sustainable Seafood Coalition sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. La position commune reconnaît l'impact de la pêche. Les impacts de la pêche commerciale représentent le plus grand facteur direct de déclin de la biodiversité en haute mer. Une protection accrue est nécessaire pour les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Un changement transformateur est requis afin de faire face aux crises du changement climatique et de la biodiversité. Actuellement, seul environ 1 % de la haute mer est protégé et la surveillance ou la responsabilité des activités susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine mondial est insuffisante. La position commune appelle à un traité sur la haute mer permettant d'harmoniser les responsabilités des organisations régionales de gestion des pêches. Le traité sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale devrait être capable de compléter les mesures de conservation et de gestion des organisations régionales de gestion des pêches. Le traité doit aborder les impacts cumulatifs des activités humaines que les organisations régionales de gestion des pêches n'ont pas la capacité ou le mandat de surveiller et de gérer. La déclaration commune demande que le processus implique les personnes les plus concernées par le traité. La haute mer est l'un des derniers biens communs mondiaux, dont seuls quelques acteurs profitent actuellement. Les détaillants et fournisseurs de produits de la mer et les petits États insulaires en développement devraient être impliqués.

En ce qui concerne les prochaines étapes, M. Tanqueray a demandé aux ONG de se servir de cette déclaration sectorielle dans leurs efforts de défense de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et d'encourager leurs partenaires sectoriels à signer la déclaration. Il a encouragé les décideurs politiques à s'interroger sur la manière dont cette déclaration pourrait affecter leurs positions de négociation et à se référer à la position sectorielle en cas de besoin, en



particulier lorsqu'ils sont confrontés à une résistance à un traité ambitieux. Il a appelé les membres du secteur à réfléchir à leur dépendance à l'égard d'une haute mer saine, à la fois directement et indirectement, à signer la déclaration de position et à encourager leurs fournisseurs, clients, concurrents et organismes commerciaux à la signer.

M. Tanqueray a expliqué que la prochaine conférence intergouvernementale des Nations unies sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale se tiendra en août 2022, ce qui pourrait être la dernière réunion. Le traité est en cours de négociation depuis 15 ans. La position commune est la première fois que les entreprises de produits de la mer prennent position sur le sujet. Par conséquent, la position commune pourrait avoir une grande influence pour la protection de la vie en haute mer.

Le Président a encouragé les membres à donner leur avis sur la procédure appropriée pour aborder le sujet.

Daniel Voces (Europêche) a fait part de son intérêt pour discuter du contenu de la déclaration commune, ajoutant qu'il attendrait les discussions au niveau du groupe de travail.

Bruno Guillaumie (EMPA) a convenu qu'il serait pertinent de discuter au niveau du groupe de travail. M. Guillaumie a encouragé ClientEarth à présenter son travail au Conseil consultatif de l'aquaculture. La qualité, la santé et le statut écologique des océans sont essentiels pour la production aquacole.

Le Président a proposé d'inclure un point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail 3, afin de discuter en profondeur du contenu et de la marche à suivre. ClientEarth pourrait également informer les membres des résultats de la prochaine conférence intergouvernementale.

Oliver Tanqueray (ClientEarth) a encouragé les membres individuels à envisager de signer la déclaration commune avant la réunion de la Conférence intergouvernementale en août 2022.

Questions diverses

- **Projet d'avis sur les teneurs maximales en sulfites pour les crustacés**

Pierre Commère (ADEPALE) a informé qu'il avait discuté avec Christine Absil (Good Fish) des questions de rédaction en suspens. M. Commère a suggéré de mettre en place une procédure écrite pour l'adoption du projet d'avis par le Comité exécutif.

Le Secrétaire général a rappelé que le Groupe de travail 3 avait examiné un projet d'avis sur les niveaux maximaux de sulfites pour les crustacés. Le texte présenté par M. Commère lors de la réunion du groupe de travail 3 a recueilli l'assentiment général, mais les membres ont convenu qu'une formulation supplémentaire était nécessaire concernant la perspective des consommateurs. Des discussions informelles ont eu lieu entre M. Commère et Mme Absil à ce sujet. Le Secrétaire général propose de passer à la procédure écrite. Si la formulation convenue par M. Commère et



Mme Absil modifie considérablement le texte, une consultation du groupe de travail 3 sera organisée. Si ce n'est pas le cas, le projet sera envoyé directement au Comité exécutif pour adoption.

- **Projet de lettre demandant des informations, par État membre, sur le volume des certificats de capture**

Le Secrétaire général a rappelé que, lors de la réunion du Groupe de travail 2 du 23 mai 2022, il a été convenu, en tant que point d'action, qu'un projet de lettre à la Commission serait rédigé pour demander des données sur la quantité de certificats de capture vérifiés et rejetés pour des raisons de pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Le Secrétaire général a donné un aperçu du projet de lettre.

Le Président a proposé l'adoption du projet de lettre aux membres.

Le Comité exécutif a approuvé la lettre à la Commission demandant des informations, par État membre, sur le volume des certificats de capture.

Résumé des points d'action

- Programme de travail de l'année 7 (2022-2023)
 - Le Secrétariat préparera un document, qui sera publié dans l'espace membre, résumant l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail.
 - Le projet de programme de travail modifié sera officiellement soumis à la DG MARE et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Si, au préalable, des commentaires préliminaires importants sont formulés par la DG MARE A4, le projet sera à nouveau soumis au Comité exécutif.
 - Le projet de budget sera officiellement soumis à la DG MARE et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.
 - Le Secrétariat encouragera les États membres à fournir des contributions financières de 3 000 €.
- Pacte vert pour l'Europe et stratégie « De la ferme à la table »
 - Document de référence à publier sur l'espace membre et à mettre à jour en permanence.
- Forum inter-conseils sur le Brexit :
 - Le Secrétariat vérifiera avec les autres Secrétariats des CC et avec la DG MARE la meilleure façon de traiter la confidentialité des rapports de réunion.
- Biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale :
 - Point de l'ordre du jour à prévoir dans le projet d'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail 3, y compris une mise à jour sur la prochaine conférence intergouvernementale de l'ONU.
- Questions diverses :
 - Concernant le projet d'avis sur les niveaux maximaux de sulfites pour les crustacés, le Secrétariat passera à la procédure écrite.
 - Concernant la lettre approuvée demandant des informations, par État membre, sur le volume des certificats de capture, le Secrétariat enverra la lettre à la DG MARE



Liste des participantes

Représentant	Organisation	Rôle
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Anne-France Mattlet	Europêche	Membre
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs Producers Association (EMPA)	Membre
Catherine Pons	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Felicidad Fernández	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Daniel Weber	European Fishmeal	Membre
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Président
Jaroslaw Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Observateur
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council	Membre
Josefa Reyes Ojeda	Canary Islands	Observer
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Noémie Jegou	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Oliver Tanqueray	ClientEarth	Membre
Panos Manias	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Pim Visser	VisNed	Membre
Quentin Marchais	ClientEarth	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Yobana Bermúdez	CONXEMAR	Membre

Draft

